# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 25.11.2011

## > Taxe aménagement communale

Une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée pour financer les équipements publics de la commune, Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE). A l'unanimité, les élus ont décidé d'instaurer le taux à 1%

## > Approbation plan de mise en accessibilité de la voirie et des esapces publics

Les communes sont dans l'obligation de réaliser un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. D'ailleurs Botsorhel s'est engagée lors du conseil municipal du 11/12/2009 à le réaliser. Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics qui pourra faire l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision tous les trois ans maximum, voté par le Conseil Municipal.

## > Tarifs communaux 2012

Le conseil municipal décide le maintien des tarifs 2011 pour le centre aéré, la garderie et la cantine.

Une augmentation des autres tarifs communaux 2011 de 2 % est votée à l'unanimité de la façon suivante :

#### TARIFS LOCATION SALLES

Salle polyvalente

1 jour (Assoc. et particuliers commune) : 115 €

2 jours (commune): 228 €

1 jour (particuliers extérieurs) : 253 € 2 jours (particuliers extérieurs) : 383 €

Salle terrain des sports

Particuliers commune : 55 €

Particuliers extérieurs : 89 €

#### TARIFS ASSAINISSEMENT

Abonnement: 52 € Prix au m3: 1.55 €

### TARIFS EAU

Abonnement: 30.79 €

Tranche 1 (0 à 80 m3): 0.357 €

Tranche 2 (81 à 130 m3): 0.275 €

Tranche 3 (131 à 250 m3): 0.184 €

Tranche au-delà de 250 m3: 0.184 €

#### TARIFS CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

50 ans : 138 € 30 ans : 87 € 15 ans : 52 €

# > Avenant au marché de voirie 2011

Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés par l'entreprise SCREG OUEST pour un montant de 26 472.86 € T.T.C. Pour procéder au règlement des factures de l'entreprise, il est nécessaire de contracter un avenant au marché. Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, la signature d'un avenant au marché des travaux de voirie 2011.